

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE DANVILLE

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire des membres du conseil de la Ville de Danville, tenue le 14 avril 2013 à 20h30, à la salle du conseil sise au 150, rue Water, Danville, à laquelle assistent les conseillers :

Siège numéro 1:	Francine Labelle Girard
Siège numéro 2:	Jean-Guy Dionne
Siège numéro 3:	Germain Ducharme
Siège numéro 4:	Michel Plourde
Siège numéro 5:	Bernard Laroche
Siège numéro 6:	Lisette Fréchette

Sous la présidence de M. Jacques Hémond, maire.

Les avis aux fins de la présente séance ont été donnés à tous et à chacun des membres du conseil, dans la manière et le délai prévus dans la loi.

Directeur général et secrétaire-trésorier intérimaire : M. Bertrand Fréchette

Salariée temporaire pour prise de notes : Mme Chantale Dallaire

Présence de 0 citoyen.

ORDRE DU JOUR

Prière d'ouverture

- 1) Adoption de l'ordre du jour
- 2) Procès-verbal - Adoption séance ordinaire du 03 avril 2013
- 3) Administration
 - Vente de garage - Mandat à la Maison des Jeunes au Point
 - ***Climatisation nouveaux bureaux hôtel de ville – Estimation (2)***
- 4) Gestion de personnel
 - Engagement de Mme Carole Bédard, coordonnatrice à l'OTJ
 - Engagement de Mme Marie-Soleil Comeau, coordonnatrice adjointe à l'OTJ et coordonnatrice à la piscine
- 5) Demande d'aide financière
 - SQUAD 66 de Danville - Demande de commandite dans le cadre des compétitions de pompiers à Louiseville
- 6) Service de protection contre les incendies de Danville
 - Préventionniste - Offre de services de la Ville d'Asbestos
- 7) Voirie/transport
 - ***Location d'un compacteur polyvalent (rouleau) CB14B avec option d'achat***
- 8) Hygiène du milieu
 - Prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire route 116 secteur sud, jusqu'aux terrains industriels de la Ville

SUITE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 AVRIL 2013

- Règlement d'emprunt n° 129-2013 décrétant des travaux de prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire sur la route 116, secteur sud, jusqu'aux terrains industriels de la Ville
- Surveillance des travaux et de bureau - Offre de services EXP

Programme TECQ - Programmation 2009 à 2013

Projet Danv-023 : Bouclage du réseau d'eau potable dans le secteur des avenues 1, 2, 3 et rue Hébert

- ***Mandat (EXP)***
- ***Avis de motion (règlement d'emprunt)***

Projet Danv-025 : Bouclage du réseau d'eau potable des rues du Collège et Hamilton

- ***Mandat (EXP)***
- ***Avis de motion (règlement d'emprunt)***

MRC des Sources – Programme de récupération des lampes au mercure-Intérêt

9) Aménagement/urbanisme/développement

- Règlement n° 121-2013 décrétant le Programme de crédits de taxes aux entreprises

10) Loisirs et culture

- Règlement d'emprunt n° 130-2013 décrétant des travaux de construction d'une plateforme multifonctionnelle
- Tarification des locaux pour l'année 2013 – Renouvellement des baux
- Société Saint-Jean-Baptiste de Danville - Proclamation du 24 juin des festivités de la Fête nationale du Québec

11) Varia

- MRC des Sources - Demande de soutien dans le cadre de l'événement organisé par « L'Université rurale québécoise (URQ) 2013 » qui aura lieu du 09 au 13 septembre 2013
- Comité consultatif pour la revalorisation du Carmel de Danville - Demande d'exemption de toute taxe foncière
- ***Monument Alexander Mc Leay - Addenda***

Période de questions du public

12) Levée de la séance.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

180-2013 – Il est demandé par le directeur général et secrétaire-trésorier intérimaire d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

1. *Climatisation nouveaux bureaux hôtel de ville – Estimation (2)*
2. *Location d'un compacteur polyvalent (rouleau) CB14B avec option d'achat*
3. ***Projet Danv-023 : Bouclage du réseau d'eau potable dans le secteur des avenues 1, 2, 3 et rue Hébert***
 - *Mandat (EXP)*
 - *Avis de motion (règlement d'emprunt)*

SUITE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 AVRIL 2013

4. *Projet Danv-025 : Bouclage du réseau d'eau potable des rues du Collège et Hamilton*
 - Mandat (EXP)
 - Avis de motion (règlement d'emprunt)
5. *Monument Alexander Mc Leay – Addenda*

Il est proposé par M. Michel Plourde, appuyé par M. Jean-Guy Dionne, et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que présenté et tenant compte des ajouts demandés.

Note: Le point « Monument Alexander Mc Leay » au varia, a été ajouté à la toute fin de la séance à la demande de M. Michel Plourde.

PROCÈS-VERBAL - ADOPTION SÉANCE ORDINAIRE DU 3 AVRIL 2013

181-2013 – Il est proposé par M. Bernard Laroche, appuyé par Mme. Francine Labelle Girard, et résolu unanimement que le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2013 soit adopté tout en y apportant les modifications suivantes :

- Résolution n° 178-2013, conserver le texte suivant : «*Il est proposé par M. Michel Plourde, appuyé par M. Germain Ducharme, et résolu unanimement, d'informer la Commission municipale du Québec et l'organisme du Carmel de la décision prise par le conseil municipal, avec une copie de l'avis juridique de nos procureurs.* »

- Modifier l'heure d'arrivée de M. Michel Plourde « *pour 19h10 au lieu de 19h15* ».

ADMINISTRATION

182-2013 – Vente de garage – Mandat à la Maison des Jeunes au Point

Il est proposé par M. Bernard Laroche, appuyé par M. Jean-Guy Dionne, et résolu unanimement d'accepter la soumission telle quelle. Un montant identique à celui de l'an passé sera versé, c'est-à-dire 1 200.00\$.

183-2013 – Climatisation nouveaux bureaux hôtel de ville – Estimation (2)

Attendu les estimations reçues de GNR Corbus et de Climcô Service, avec options;

Il est proposé par M. Michel Plourde, appuyé par M. Bernard Laroche, et résolu unanimement d'accepter l'offre de GNR Corbus de Drummondville datée du 03 avril 2013, option quatre (4), pour le prix de 2 125,00 \$, en sus des taxes, et de lui accorder le contrat d'achat pour procéder à l'installation d'une unité de climatisation pour les nouveaux bureaux de l'hôtel de ville.

La présente abroge la résolution n° 154-2013.

GESTION DE PERSONNEL

184-2013 – Engagement de Mme. Carole Bédard, coordonnatrice à l'OTJ

Il est proposé par M. Bernard Laroche, appuyé par Mme Francine Labelle Girard, et résolu unanimement d'engager Mme Carole Bédard à titre de coordonnatrice à l'OTJ et de lui accorder le salaire demandé dans sa lettre datée du 04 avril 2013.

185-2013 – Engagement de Mme Marie-Soleil Comeau, coordonnatrice adjointe à l'OTJ et coordonnatrice à la piscine

SUITE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 AVRIL 2013

Il est proposé par Mme Francine Labelle Girard, appuyé par M. Germain Ducharme, et résolu unanimement d'engager Mme Marie-Soleil Comeau à titre de coordonnatrice adjointe à l'OTJ et coordonnatrice à la piscine et de lui accorder le salaire demandé dans sa lettre datée du 04 avril 2013.

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

186-2013 – SQUAD 66 de Danville – Demande de commandite dans le cadre des compétitions de pompiers à Louiseville

Attendu la 21ème compétition provinciale des pompiers qui se déroulera du 28 au 30 juin à Louiseville et que le Service de protection contre les incendies de Danville sera présent;

Il est proposé par M. Bernard Laroche, appuyé par Mme Lisette Fréchette, et résolu unanimement de verser la somme de 300,00 \$ à l'Association des pompiers de Danville.

SERVICE DE PROTECTION CONTRE LES INCENDIES DE DANVILLE

Préventionniste – Offre de services de la Ville d'Asbestos

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

VOIRIE/TRANSPORT

187-2013 – Location d'un compacteur polyvalent (rouleau) CB14B avec option d'achat

Attendu l'offre de location pour un compacteur polyvalent (rouleau) de l'entreprise Hewitt Équipement limitée de Candiac telle que discutée avec M. Jacques Hémond, maire;

Il est proposé par M. Germain Ducharme, appuyé par Mme Francine Labelle Girard, et résolu unanimement d'accepter l'offre de location d'un compacteur polyvalent (rouleau) CB14B neuf, avec option d'achat, au coût de 2 200,00 \$/mois pour une période de 9 mois de l'entreprise Hewitt Équipement limitée située à Candiac.

Que le maire, M. Jacques Hémond, soit autorisé à conclure ladite location avec option d'achat.

HYGIÈNE DU MILIEU

Prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire route 116, secteur sud, jusqu'aux terrains industriels de la Ville

188-2013 – Règlement d'emprunt n° 129-2013 décrétant des travaux de prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire route 116, secteur sud, jusqu'aux terrains industriels de la Ville

ATTENDU QU'il est devenu nécessaire d'effectuer des travaux de construction d'infrastructure pour rendre les services d'aqueduc et d'égout sanitaire sur la route 116, secteur sud, jusqu'aux terrains industriels de la Ville;

ATTENDU QUE les services de professionnels et d'entrepreneurs sont requis pour mener à bien lesdits travaux;

ATTENDU QUE le coût total des services professionnels et des travaux est estimé à 578 690 \$;

SUITE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 AVRIL 2013

ATTENDU QU'il est nécessaire d'effectuer un emprunt pour payer le coût des services et des travaux;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a régulièrement été donné à une séance de ce conseil tenue le vingtième jour de mars 2013;

ATTENDU QU'il y a dispense de lecture pour ce dit règlement, les membres de ce conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par M. Michel Plourde, appuyé par M. Bernard Laroche, et résolu unanimement :

QUE le présent règlement portant le numéro 129-2013 est adopté et que ce conseil ordonne et statue ainsi qu'il suit :

Article 1 - Préambule

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2 - Règlement

Le présent règlement est ici comme s'il était au long cité.

Article 3 - Abrogation

Le présent règlement abroge la résolution numéro 165-2013 adoptée le 03 avril 2013.

Article 4 - Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément aux dispositions de la loi.

189-2013 – Surveillance des travaux et de bureau – Offre de services EXP

Attendu l'offre de services préliminaire reçue par courriel de EXP le 19 mars 2013;

Attendu que celle-ci ne peut être considérée par manque de détails et justifications détaillées;

Il est proposé par M. Bernard Laroche, appuyé par Mme Lisette Fréchette, et résolu unanimement de demander à EXP de nous produire une offre de services complète et détaillée et de nous indiquer les éléments de surveillance inclus initialement en 2007.

190-2013 – Programme TECQ – Programmation 2009 à 2013

ATTENDU QUE la Ville de Danville a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2010 à 2013;

QUE la Ville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

Il est proposé par M. Bernard Laroche, appuyé par M. Jean-Guy Dionne, et résolu unanimement de transmettre au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) la programmation proposée pour acceptation.

SUITE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 AVRIL 2013

QUE la Ville s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Ville s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2010-2013;

QUE la Ville approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

QUE la Ville s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 112 \$ par habitant pour l'ensemble des quatre années du programme;

QUE la Ville s'engage à informer le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

191-2013 – **Projet Danv-023 : Bouclage du réseau d'eau potable dans le secteur des avenues 1, 2, 3 et rue Hébert**

Il est proposé par M. Michel Plourde, appuyé par Mme Lisette Fréchette, et résolu unanimement de mandater la firme EXP à procéder à l'appel d'offres dans le présent dossier, et de désigner Mme Julie Thiboutot, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, M. Mathieu Charland, directeur des travaux publics, et M. Éric Letendre, ingénieur chez EXP, de fournir l'information requise sur ce projet conformément à la loi.

– Avis de motion (règlement d'emprunt)

Avis de motion est donné par M. Jean-Guy Dionne, que lors d'une séance ultérieure, qu'il sera présenté le règlement n° 131-2013 décrétant des travaux de construction d'infrastructure pour procéder au bouclage du réseau d'eau potable dans le secteur des avenues 1, 2, 3 et rue Hébert et des honoraires professionnels, et de procéder à un emprunt de ± 176 153 \$ pour en défrayer les coûts.

Qu'une dispense de lecture pourra être faite pour ce règlement conformément à l'article 356 de la Loi des cités et villes.

192-2013 – **Projet Danv-025 : Bouclage du réseau d'eau potable des rues du Collège et Hamilton**

Il est proposé par M. Bernard Laroche, appuyé par M. Michel Plourde, et résolu unanimement de mandater la firme EXP à procéder à l'appel d'offres dans le présent dossier, et de désigner Mme Julie Thiboutot, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, M. Mathieu Charland, directeur des Travaux publics, et M. Éric Letendre, ingénieur chez EXP, de fournir l'information requise sur ce projet conformément à la loi.

– Avis de motion (règlement d'emprunt)

Avis de motion est donné par M. Jean-Guy Dionne, que lors d'une séance ultérieure, qu'il sera présenté le règlement n° 132-2013 décrétant des travaux de construction d'infrastructure pour procéder au bouclage du réseau d'eau potable

SUITE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 AVRIL 2013

dans le secteur des rues du Collège et Hamilton et des honoraires professionnels, et de procéder à un emprunt de ± 164 093 \$ pour en défrayer les coûts.

Qu'une dispense de lecture pourra être faite pour ce règlement conformément à l'article 356 de la Loi des cités et villes.

MRC des Sources – Programme de récupération des lampes au mercure-Intérêt

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

AMÉNAGEMENT/URBANISME/DÉVELOPPEMENT

193-2013 – Règlement no 121-2013 décrétant le Programme de crédits de taxes aux entreprises

ATTENDU QUE le conseil de la Ville de Danville considère qu'il est dans l'intérêt public qu'un programme favorisant le développement économique de la municipalité soit mis sur pied;

ATTENDU QUE ce programme a pour but d'inciter certaines entreprises à s'établir sur le territoire de la municipalité ou à y agrandir ou moderniser leurs installations en vue de stimuler l'activité économique et d'augmenter la richesse foncière de la municipalité;

ATTENDU QUE les articles 92.1 à 92.7 de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q., c. C-47.1) permettent à la municipalité d'adopter un tel programme et en fixe les paramètres;

ATTENDU QUE ce programme s'inscrit dans le plan de développement économique de la municipalité et tient compte du plan d'action local pour l'économie et l'emploi adopté par le centre local de développement;

ATTENDU QU'un avis de motion a régulièrement été donné à une session de ce conseil tenue le vingt-cinquième jour de février 2013;

ATTENDU QU'il y a dispense de lecture pour ce dit règlement, les membres de ce conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par Mme Francine Labelle Girard, appuyé par M. Bernard Laroche, et résolu unanimement que le présent règlement portant le numéro 121-2013 est adopté et que ce conseil ordonne et statue ainsi qu'il suit :

Article 1 - Préambule

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2 - Règlement

Le présent règlement est ici comme s'il était au long cité.

Article 3 - Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément aux dispositions de la loi.

LOISIRS ET CULTURE

SUITE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 AVRIL 2013

Règlement d'emprunt n° 130-2013 décrétant des travaux de construction d'une plateforme multifonctionnelle

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

194-2013 – Tarification des locaux pour l'année 2013 – Renouvellement des baux

SUITE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 AVRIL 2013

<u>Mgr Thibault</u>	<u>Tarifification annuelle 2012</u>	<u>Tarifification annuelle 2013</u>
Cercle de Fermières	250 \$	256 \$
Club Optimiste	950 \$	972 \$
Club des Bons Amis	1 500 \$	1 535 \$
Groupe Amitié A-A	200 \$	205 \$
CLSC	200 \$	205 \$
Padma Yoga	1 200 \$	1230 \$

<u>Bâtiment multifonctionnel 50 rue Daniel-Johnson</u>		
Maison des Jeunes *	300 \$	307 \$
Unité Domrémy	1 500 \$	1 535 \$
Bibliothèque	Sans frais	Sans frais
Club de Judo	Sans frais	Sans frais
Galeries d'Arts (Symposium)	Sans frais (rés. 293-2000)	Sans frais (rés. 293-2000)
Fédération des Œuvres de la Charité	Sans frais	Sans frais

* Note : Le coût du loyer annuel est de 10 000 \$. La Ville verse une subvention, à sa discrétion, équivalent à 9 700 \$.

Centre communautaire, sur réservation pour fêtes de famille, etc.

Grande salle louée au contrat : 125 \$/ jour...révisé à 128 \$/jour.

Petite salle louée au contrat : 60 \$/ jour...révisé à 62 \$

La Ville se dégage de toutes responsabilités quant aux contenus et valeurs des biens y étant entreposés dans l'éventualité de tout sinistre. Cette responsabilité incombe au locataire.

Tout autre organisme non-cité aux présentes et ne faisant pas l'objet de dispositions contraires, le tarif régulier est alors applicable.

Les privilèges accordés par les présentes ne peuvent être prêter ou céder à quiconque d'autre et doivent servir exclusivement pour les fins propres de l'organisme privilégié dans le cadre de ses activités normales pour lequel il a été constitué.

IL est proposé par Mme Lisette Fréchette, appuyé par M. Michel Plourde, et résolu unanimement d'accepter les tarifs mentionnés au préambule et applicable à compter du 1^{er} juillet 2013.

Augmentation moyenne de ± 2,3 %.

195-2013 – Société Saint-Jean-Baptiste de Danville – Proclamation du 24 juin des festivités de la Fête nationale du Québec

ATTENDU QUE la Fête nationale du Québec célèbre l'identité et la culture québécoises;

SUITE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 AVRIL 2013

ATTENDU QUE la Fête nationale est l'une des plus anciennes traditions populaires au Québec;

ATTENDU QUE la population de la Ville de Danville souligne la Fête nationale chaque année, par le biais de réjouissances visant à susciter la participation, la solidarité et la fierté de toutes les Québécoises et de tous les Québécois;

ATTENDU QUE la Ville de Danville a déjà manifesté, dans le cadre de ses interventions, sa volonté d'appuyer les initiatives locales qui visent à célébrer la Fête nationale du Québec;

ATTENDU QUE la programmation locale de la Fête nationale du Québec est l'œuvre d'organismes du milieu qui, avec l'appui du mandataire régional et du Mouvement national des Québécoises et Québécois, mettent sur pied des célébrations de qualité;

Il est proposé par Mme Francine Labelle Girard, appuyé par M. Jean-Guy Dionne, et résolu unanimement que la Ville de Danville, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, proclame le 24 juin, Fête nationale du Québec, et qu'elle invite la population à souligner sa fierté en prenant part aux célébrations.

VARIA

196-2013 – MRC des Sources – Demande de soutien dans le cadre de l'événement organisé par « L'Université rurale québécoise (URQ) 2013 » qui aura lieu du 09 au 13 septembre 2013

Attendu le manque de personnel à la Ville pour adhérer à cette demande;

Il est proposé par Mme Lisette Fréchette, appuyé par Mme Francine Labelle Girard, et résolu unanimement de ne pas adhérer à cette demande et d'en informer la MRC des Sources.

– Comité consultatif pour la revalorisation du Carmel de Danville – Demande d'exemption de toute taxe foncière.

Point déjà discuté à la résolution n° 181-2013 précédemment.

197-2013 – Monument Alexandre Mc Leay – Addenda

Attendu l'entente tripartite adoptée par ce conseil à sa séance du 04 mars 2013, résolution 119-2013;

Attendu qu'il est demandé d'ajouter un addenda relativement à une garantie de la Ville à l'effet que le monument demeurera autour du carré pour au moins une période de dix (10) ans, dans l'éventualité que le propriétaire du fonds de terrain actuel « Immeubles Hélène Dupont » situé au 2, rue du Carmel, ne veuille plus avoir le monument sur ledit terrain;

Attendu que la Ville s'engage, dans ce cas précis, à garantir pour un minimum de dix (10) ans le maintien du monument au carré, et à défaut, le déplacer à proximité (parc Smith) et à ses frais si moins de dix ans et en garantissant que ce dernier sera toujours vue de l'horloge du carré;

Il est proposé par Mme Francine Labelle Girard, appuyé par M. Jean-Guy Dionne, et résolu unanimement d'accepter cet addenda.

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucun public.

198-2013 - Levée de la séance

SUITE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 AVRIL 2013

Il est proposé par M. Bernard Laroche, appuyé par Mme Lisette Fréchette, et résolu unanimement de lever la présente séance à 21h23.

X _____
M. Jacques Hémond, maire

X _____
M. Bertrand Fréchette, directeur général
et secrétaire-trésorier intérimaire (LCV, art. 333)

Je, Jacques Hémond, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 53 de la Loi des cités et villes du Québec.